

Les différents types de masques

1) Masque de protection respiratoire filtrant FFP2

Le masque FFP2 est homologué et normé (EN149) - Efficacité de la filtration FFP2 >94% des aérosols

Il protège celui qui le porte, il est donc **en priorité destiné aux soignants** ou au personnel en contact avec des personnes malades ou encore lorsque le respect des mesures de distanciation sociale n'est pas toujours possible

Il s'agit de masque jetable à usage de 4 h maxi, une fois enlevé, il ne doit pas être réutilisé

A noter qu'ils sont difficilement supportés plusieurs heures

2) Masque anti-projection ou masque chirurgical ou encore FFP1

Le masque FFP1 est homologué et normé (EN149) - Efficacité de la filtration FFP1 > 80% des aérosols

Le masque chirurgical est un dispositif médical normé (EN14683) – Efficacité type I > 95% et type II >98%

Ce type de masque **protège en premier lieu l'environnement et les autres de celui qui le porte**. Il est donc plutôt destiné aux personnes malades ou toussant, ainsi qu'au personnel (pouvant être porteur sain) au contact de personnes âgées ou fragiles, y compris le personnel soignant. Le masque chirurgical protège contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air.

Il s'agit de masque jetable à usage de 4h maxi, à jeter dès qu'il est mouillé ou souillé

3) Masque en tissu artisanal

Il n'est pas homologué et est fabriqué par des bénévoles selon notamment la notice de fabrication du CHU de Grenoble (coton en fibre serré avec du coton alvéolé au milieu). Il n'est pas destiné au personnel soignant ou au contact de personnes potentiellement malades

Il s'agit de masque lavable à 60° et donc réutilisable en respectant des consignes d'hygiène

4) Masque alternatif ou masque barrière

Face à la pénurie de masques, 2 nouvelles catégories de masques apparaissent par une note d'information des ministères de la santé, de l'économie et des finances, et du travail du 29 mars 2020 :

- **Les masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public** (efficacité de la filtration >90% des particules émises de 3µm)
Il est destiné au personnel ayant un contact régulier avec le public
- **Les masques à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques** (efficacité de la filtration >70% des particules émises de 3µm)

Il s'agit de masques permettant un port pendant 4h, soit jetables, soit réutilisables.

Pour venir en aide aux fabricants potentiels, l'AFNOR a publié le guide AFNOR SPEC S76-001 « Masques barrières -Guide d'exigences minimales, de méthodes d'essais, de confection et d'usage - Fabrication en série et confection artisanale ».

Il est destiné à **compléter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale, pour le grand public** et notamment à toute personne saine ou asymptomatique. Ce dispositif n'est pas destiné à être utilisé par les personnels soignants au contact des patients, les masques alternatifs n'ont pas les performances des FFP2.

La liste des producteurs ayant déjà proposé des solutions alternatives et répondant aux exigences respectives de ces deux catégories est disponible sur le site :

<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

Pour un approvisionnement en masques de ce type **en quantité supérieure en 5 000 pièces**, il convient de s'inscrire sur www.stopcovid19.fr, plateforme B2B, exclusivement destinée aux professionnels qui permet à des fabricants et distributeurs de produits et de matériels de protection, ainsi qu'à leurs prestataires de services et sous-traitants, de commercialiser leur offre auprès des professionnels de santé (hôpitaux, cliniques, centres de soins, pharmacies, etc.), des maisons de retraites ou EHPAD, et de toutes les entreprises ayant besoin de protéger leur personnel dans la lutte contre le Covid-19.

5) Les visières

Il ne s'agit pas de masque de protection respiratoire mais d'équipement de protection contre les projections sur les yeux et le visage pour certains types d'activité. Ils ne doivent donc pas être utilisés seuls mais en complément d'un masque respiratoire.

Attention, pour assurer l'efficacité du port du masque, il convient de respecter entre autre, les règles de manipulation et d'utilisation, les gestes barrières (notamment le lavage des mains), les règles de lavage et séchage s'il s'agit d'un masque réutilisable.